

Engagement d'un régent d'école, à Begnins, le 1er janvier 1679

Autor(en): **Burnet, David**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **46 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Engagement d'un régent d'école, à Begnins, le 1^{er} janvier 1679

« ...Le sieur Pierre Laubenat, d'Angers en France, s'étant venu présenter par devant le sieur ministre et les Conseillers de Begnins, aux fins d'être receu pour faire la fonction de régent d'eschole au dit lieu, veu la vacquance, c'est pourquoi iceux obtempérant au bon vouloir souverain de tascher de faire instruire la jeunesse du dit lieu, de leur possible et pour agréer au dit sieur ministre, il a esté (Laubenat) volontairement receu et accepté sous cette espérance qu'il se comportera et s'acquittera de sa ditte charge de maistre d'eschole selon Dieu et au contentement d'ung chascun, en homme de bien et d'honneur, toutefois pour l'espace d'une année, sous néantmoins les conditions suivantes : premièrement qu'il apportera attestation authentique, tant de sa religion, extraction, que concubation (état civil ?), item qu'il devra conduire le chant des psaumes au temple selon l'accoutumée; item qu'il devra faire pendant l'hiver, qu'est de la St-Michel (29 septembre) jusques à Pasques, tous les jours deux escholes et dès la dite à la St-Michel, trois heures par jour à la réserve d'une le jeudi et deux le samedi ; item sera tenu d'aller instruire et bailler des exemples tant aux jeunes masles que femelles et qui en seront capables, dans les maisons particulières, en estant requis, et c'est moyennant la pension annuelle de trois cents florins pour toutes choses, payable quartier par quartier (par trimes-

tre), ayant été conditionné qu'au cas il ne s'acquitterait de sa dite charge, tant au contentement du sieur ministre que des communiens du dit lieu, il pourra être congédié en lui payant pro rata quartier par quartier estant escheu, car ainsi a esté convenu, conclud et arrêté en conseil le dit premier janvier 1679.

David Burnet, de Begnins,
secrétaire du Conseil. »

Il est à remarquer que le régent devait fournir le local pour l'école (chauffé par la bûche de bois que chaque élève devait apporter en venant en classe), lequel était ordinairement sa propre chambre, jusqu'en 1694 où Begnins fit l'acquisition de la Maison de Ville actuelle que la commune conserva environ 180 ans.

(Extrait du *Courrier de la Côte.*)

Fs Gx:

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

*Séance du samedi 6 novembre 1937, à Lausanne,
au Palais de Rumine, salle Tissot.*

A 15 heures M. Burmeister, président, ouvre la séance. Une soixantaine de personnes sont là.

Le président rappelle tout d'abord quelques événements récents. 1937 brille par le nombre des centenaires concernant l'histoire vaudoise. Nous avons commémoré le quatrième centenaire de l'Académie de 1537, devenue en 1890 l'Université de Lausanne ; celui du Collège classique